Image not found or type unknown

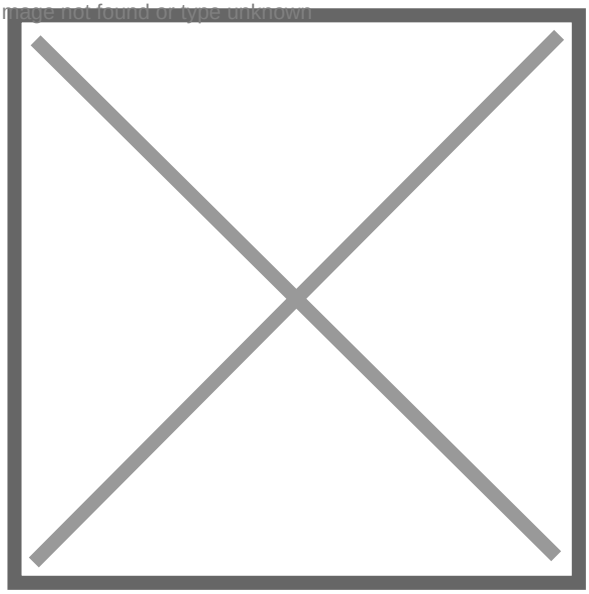

Arret indemnités journalières suite expertise médicale

Par **elodie24**, le **18/07/2011** à **12:40**

Bonjour,
Je suis infirmiere libérale et souscrit a une assurance pour des indemnités journalières en cas d'arret maladie.
J'ai été arrétée 15 jours en aout 2010 puis de mi octobre à fin novembre (douleurs pelviennes dues à ma grossesse),ensuite la cpam à pris le relai puisque j'étais en congés maternité.
J'ai accouché le 20/12/2010.
J'ai été prolongée en arret maladie(à la suite du congé maternité) du fait d'une hyperthyroïdie (hypothyroïdie déclarée à la souscription de l'assurance).

L'assurance m'a payée de février au 19 mars 2011,date à laquelle j'ai eu une expertise médicale où le médecin a estimé que j'aurais pû reprendre le travail(je viens seulement de recevoir le compte rendu de l'expertise) alors que mes résultats sanguins étaient mauvais et que j'étais très fatiguée(du fait de mes responsabilités professionnelle ,je ne pouvais pas prendre le risque de commettre une erreur!!). J'ai aussi une attestation médicale signifiant la neccessité de repos.

Quel recours puis je avoir ,ont ils le droit de remettre en cause une décision médicale?
Ils m'ont payé jusqu'au 19 mars et ont arrété ensuite le paiement alors que mon état de santé était inchangé...

Par **pat76**, le **23/07/2011** à **19:27**

Bonsoir

Vous êtes en profession libérale, c'est donc selon le montant de votre préjudice, le juge de proximité ou le tribunal d'instance qu'il faudra saisir pour faire régler le problème.

Essayez d'abord de régler le problème à l'amiable avec l'assurance en précisant qu'un certificat médical contredit la décision du médecin-expert (envoyé par l'assurance je présume?) et que vous estimez être en droit de percevoir des indemnités.

Vous garderez une copie de votre lettre.

En cas de litige, c'est une des deux juridictions que je vous ai citées qui devra le trancher.

Par **alterego**, le **24/07/2011** à **00:20**

Bonjour

Cette situation ne devrait être que provisoire et semblerait ne tenir qu'à l'attente du compte rendu de l'expert.

"je viens seulement de recevoir le compte rendu de l'expertise"

L'assureur était en doit de suspendre le versement des indemnités durant l'attente de ce dernier. Les paiements devraient reprendre à compter du 20 mars.

Qu'avez-vous fait après de votre assureur de l'arrêt des indemnités à ce jour et que vous a-t-il répondu ?

Cordialement

Par **elodie24**, le **27/07/2011** à **10:19**

Merci pour vos réponses,je suis en train d'adresser un nouveau courrier avec mise en demeure (conseil juridique de mon assurance bancaire)
Qu'en pensez vous?
J'avais déjà envoyé un courrier et le médecin de l'assurancel n'est pas revenu sur la décision du médecin expert!!! Par contre ,il n'hésite pas à remettre en doute la prescription de repos de mon médecin!!!je suis outrée!!

Cordialement

Par **alterego**, le **27/07/2011** à **12:03**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

C'est une bonne initiative à laquelle on ne pense pas assez.

Est-ce l'assureur qui avait demandé l'expertise médicale ?

Cordialement

Par **elodie24**, le **27/07/2011** à **12:28**

oui c'est bien l'assureur qui avait demandé l'expertise médicale

Par **alterego**, le **27/07/2011** à **16:55**

Avez-vous fait une déclaration de sinistres pour les autres problèmes que vous citez ?

Par **elodie24**, le **27/07/2011** à **17:03**

Une déclaration de sinistres?Pourquoi?
J'ai envoyé mes arrets de maladie à l'assurance à chaque prolongation.
L'hypothyroidie a été déclarée à la souscription à l'assurance.
Je ne sais pas si je réponds à votre question?
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés